

# ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

## OAP SECTORIELLE N°12

### > SECTEUR MARVILLE À LA COURNEUVE ET SAINT-DENIS

Dossier d'approbation – Conseil de territoire du 25 février 2020

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire le 13 octobre 2020 (MECDU Village Olympique)

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 9 novembre 2021 déclarant d'intérêt général le projet de site unique du ministère de l'intérieur valant mise en compatibilité du document d'urbanisme de plaine commune (MECDU PSU St Ouen)

Mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 14 mars 2022 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation du campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord « CHUGPN » et emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU CHUGPN)

Modifié par délibération du Conseil de Territoire le 29 mars 2022 (Modification n°1 du PLUi)

Mis en compatibilité par décret du Conseil d'Etat en date du 30 mars 2022 modifiant le décret no 2016-1566 du 21 novembre 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares de Pont-de-Sèvres et de Saint-Denis Pleyel, dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bois-Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Suresnes et de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU ligne 15 Ouest)

Mise à Jour N°2 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Plaine Commune du 16 août 2022

Modifié par délibération du Conseil de Territoire en date du 11 avril 2023 (Modification n°3)

Mise à jour n°3 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Plaine Commune du 15 mai 2023

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire du 27 juin 2023 déclarant d'intérêt général le projet de la Tony Parker Academy et emportant mise en compatibilité du PLUi

Modifié par délibération du Conseil de Territoire en date du 18 septembre 2023 (modification simplifiée n°1)

Mise à jour n°4 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Plaine Commune du 19 décembre 2023

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

Modifié par délibération du Conseil de Territoire en date du 25 juin 2024 (Modification n°4)

Mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral du 20 mars 2025 approuvant la déclaration d'utilité publique emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour le prolongement du T8 Sud de Saint-Denis - Porte de Paris à la Gare RER E Rosa Parks à Paris



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CONTEXTE ET ENJEUX .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>ENVIRONNEMENT DU SITE .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>ORIENTATIONS.....</b>	<b>4</b>
3.1	Faire rayonner à l'échelle métropolitaine, désenclaver et ouvrir les parcs vers les quartiers voisins .....	4
3.2	Favoriser les liaisons actives et des parcours alternatifs .....	4
3.3	Requalifier et renforcer l'attractivité des parcs entre sport, loisir et nature .....	4
3.4	Schéma des orientations d'aménagement et de programmation .....	5



# 1 CONTEXTE ET ENJEUX



Marville, vue satellite et périmètre de l'OAP

Source : IGN, Ortho HR 2017



La plaine des sports de Marville est située sur les communes de La Courneuve et Saint-Denis au Nord de l'autoroute A1. Elle inclut deux parcs métropolitains : le parc départemental George Valbon à La Courneuve et le parc des Sports de Marville qui s'étend sur La Courneuve et Saint-Denis.

La RN301 dessert les quartiers résidentiels environnants, notamment la cité des 4000 (La Courneuve) et Floréal-Saussaie-Courtille (Saint-Denis). Elle crée toutefois une importante rupture urbaine et paysagère entre les deux parcs.

Le site de Marville est actuellement composé d'équipements et d'espaces sportifs voués à être requalifiés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

L'enjeu est de promouvoir le développement et l'insertion dans le territoire intercommunal d'un vaste ensemble sportif et de nature. Les grandes orientations pour ce secteur sont :

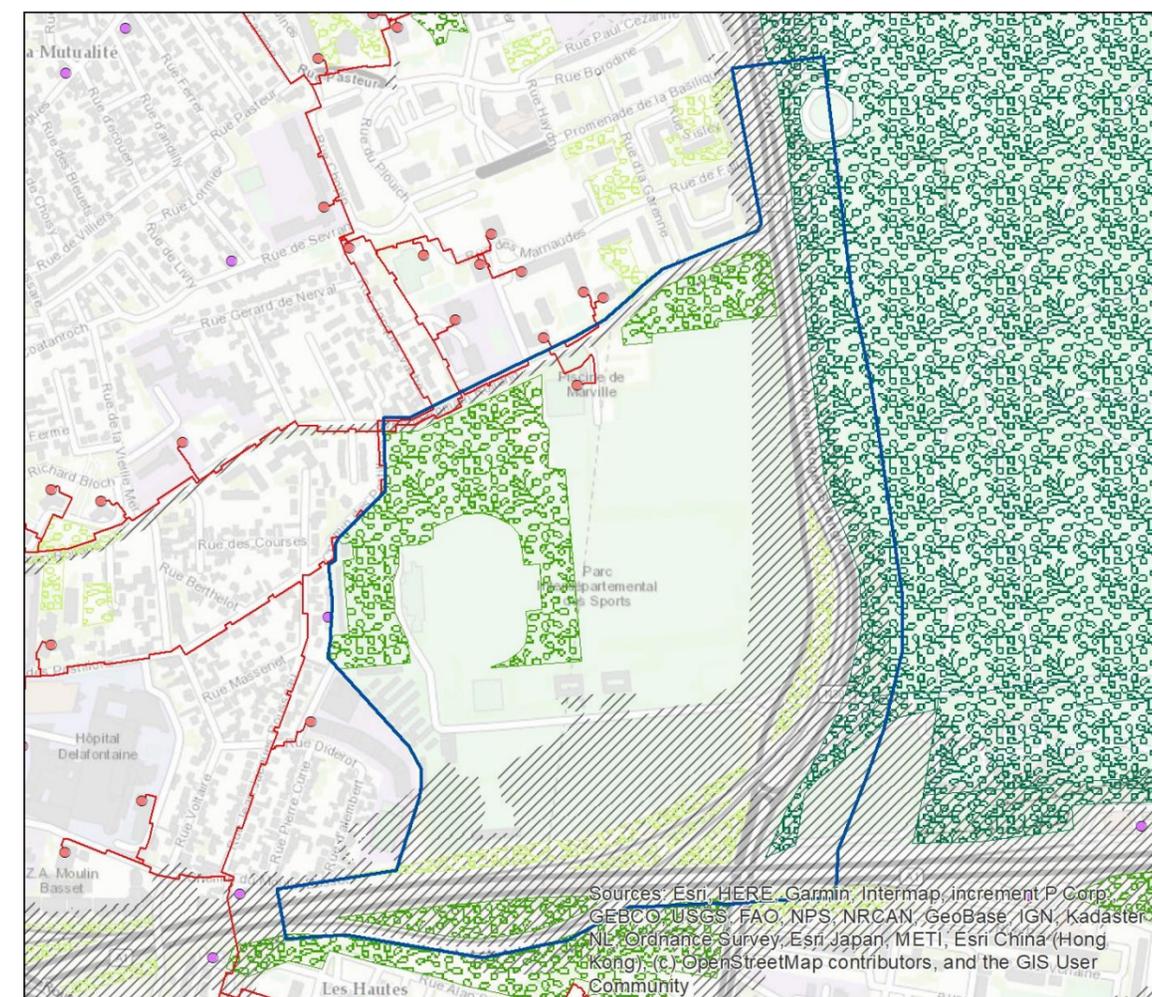
- Le renforcement de la visibilité et de l'attractivité des deux parcs
- L'affirmation de la vocation sportive, de loisirs et paysagère du site
- La préservation de la trame verte existante
- L'aménagement de liaisons actives et d'itinéraires alternatifs connectant les quartiers environnants

# 2 ENVIRONNEMENT DU SITE

Ce site de 53,2 ha accueille des équipements sportifs de plein air, à l'Ouest du Parc départemental Georges Valbon, noyau primaire de biodiversité. Il comporte lui-même des noyaux secondaires. Apparemment exempt de pollution des sols, il subit les pollutions et nuisances routières de l'A1 et de la RN301. Enfin, il est relativement proche du réseau de chaleur.

Imperméabilisation	Îlots de chaleur	Énergie	Espèces	TVB	Risques	Pollutions	Nuisances
Faible	Faible	Fort	Fort	Fort	Faible	Fort	Fort

Tableau - Enjeux environnementaux du site d'OAP sectorielle « Marville ».



<b>PPRI (aléas)</b>	Bruit moyen sur 24h ≥ 65 dB(A)	<b>Trame verte et bleue</b>	<b>Réseau de chaleur</b>
Très fort	Site BASOL	Noyau primaire	Chaufferie
Fort	Site BASIAS	Noyau secondaire	Sous-station
Autres	Zone humide effective	Zone relai	Réseau de distribution

Carte - Contexte environnemental du site d'OAP sectorielle « Marville ».

### 3 ORIENTATIONS

#### 3.1 Faire rayonner à l'échelle métropolitaine, désenclaver et ouvrir les parcs vers les quartiers voisins

**Limiter l'effet de coupure des infrastructures autoroutières et les intégrer aux parcours et au paysage :** dans l'attente de leurs mutations, les ouvrages et les infrastructures présents sur le site seront mis en valeur et mieux insérés dans le tissu urbain. Les sous-faces des infrastructures seront habillées et éclairées et les piles seront utilisées comme support de signalétique. Enfin, le filtre végétal le long de l'autoroute A1 sera renforcé.

**Développer une synergie entre la Plaine des Sports de Marville et le parc Georges Valbon :** les deux équipements se développeront en synergie et certains services seront mutualisés tel que le stationnement. Les complémentarités d'usages seront recherchées entre les deux parcs : un grand espace de nature et une plaine de loisirs sportifs.

**Valoriser les entrées Floréal et Moulin Basset et connecter les quartiers environnants :** les entrées Floréal et Moulin Basset seront valorisées et requalifiées pour une meilleure visibilité et insertion dans le site. Les connexions entre les promenades Basilique et Garenne (prévues dans le cadre du NPNRU) et les parcs seront améliorées. L'avenue Romain Rolland constituera un axe majeur de mobilités et structurant pour la connexion entre les parcs et le centre-ville de Saint-Denis.

**Affirmer la polarité des entrées Montjoie et Marville à vocation locale et métropolitaine :** l'entrée Montjoie se connectera au carrefour des Six Routes, à la gare GPE et aux quartiers existants. Des cheminements, supports des modes de déplacement actif, confortables et sécurisants seront également aménagés. L'entrée de Marville fera l'objet d'un aménagement important permettant d'en faire une polarité multimodale majeure du site.

#### 3.2 Favoriser les liaisons actives et des parcours alternatifs

**Requalifier et faire muter l'ex RN301 :** l'ex RN301, nommée RD901, fera l'objet d'aménagements importants en vue de sa requalification et de sa mutation. La voie accueillera un bus en site propre, une piste cyclable continue sera aménagée tout du long, préférentiellement à l'ouest de la voie. Les trottoirs seront suffisamment larges et confortables pour les piétons. La RD901 devra être perméable, avec une traversée piétonne entre les deux parcs au débouché de la bretelle de sortie de l'A1.

**Renforcer la part des modes de déplacement actif dans les quartiers environnants :** les pistes cyclables de l'avenue Romain Rolland et de la promenade de la Basilique seront aménagées, elles favoriseront ainsi des liaisons actives entre les quartiers environnants. Une promenade piétonne en bordure du parc Georges Valbon, « le chemin des Parcs », sera aménagée et s'ouvrira sur la nature du parc afin de créer une vitrine paysagère.

#### 3.3 Requalifier et renforcer l'attractivité des parcs entre sport, loisir et nature

**Renforcer les qualités paysagères et environnementales du site :** La trame végétale sera préservée et renforcée. Les aménagements prévus seront végétalisés et limiter au maximum l'imperméabilisation des sols. Enfin, un cône de vue vers le patrimoine du centre-ville de Saint-Denis et de la Plaine sera conservé.

Les aménagements prendront en compte les continuités écologiques existantes et la proximité du noyau de biodiversité primaire que représente le parc Georges Valbon. Toutes actions sur le site veilleront notamment à maintenir et développer les qualités écologiques du site. La stratification de la végétation sera favorisée et la plantation d'espèce invasive est proscrite.

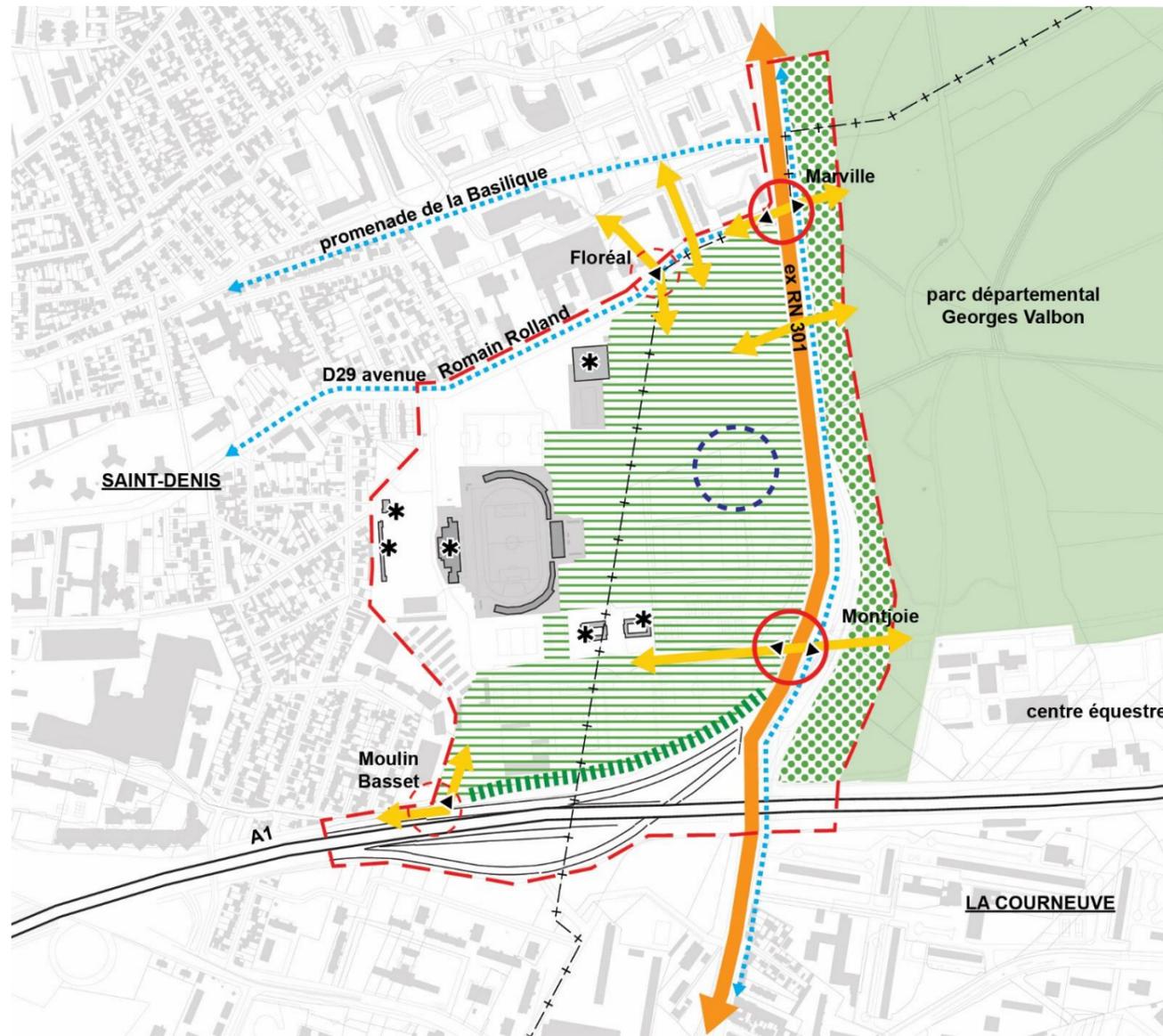
Les projets de requalification des voiries existantes devront systématiquement faire l'objet d'une réflexion sur l'amélioration de la gestion des eaux pluviales et la désimperméabilisation des sols, conformément aux orientations de l'OAP thématique Environnement et Santé (Document n°3-2-1 du dossier de PLUi).

**Conforter l'usage sportif et les pratiques libres sur le site :** les bâtiments existants accueillant les pratiques sportives et de loisirs doivent être intégrés et conservés autant que possible en fonction de leurs qualités constructives et architecturales. L'héritage de la piscine interdépartementale de Marville est à utiliser, en vue de son réaménagement ou de la création d'un nouvel équipement sportif aquatique.

**Favoriser une diversité de programmes et d'usages :** les programmes d'activités de sport et de loisirs seront diversifiés dans l'objectif de répondre aux besoins de tous. La création de structures de formation liées à la pratique sportives sera encouragée et une interaction entre les différents programmes proposés sur le site sera favorisée. Enfin, les usages et les pratiques libres seront renforcés dans l'espace public et ainsi permettre la création de lieux de rassemblement intergénérationnels.

**Accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et anticiper leur héritage :** les sports de haut niveau sont encouragés et les structures associées (médico-sportives) pourront s'implanter sur le site. La vocation sportive du site sera confortée et certains équipements seront requalifiés et modernisés en vue des JOP 2024. Le parc des sports de Marville accueillera en effet la future piscine d'entraînement de waterpolo qui sera réalisée pour les JOP 2024, dont l'aménagement prendra en compte la qualité environnementale du site. Enfin, les équipements sportifs issus de l'héritage des JO doivent pouvoir évoluer, s'intégrer et profiter à tous sur le long terme.

### 3.4 Schéma des orientations d'aménagement et de programmation



Plan général d'OAP

### OAP - Marville

#### ACCESSIBILITE ET DEPLACEMENTS

-  Affirmation de la polarité des entrées principales
-  Requalification des entrées secondaires
-  Reaménagement de l'ex RN301 en avenue paysagère
-  Création de liaisons douces
-  Création de pistes cyclables

#### ESPACE PUBLIC ET VEGETALISATION

-  Terrain de grand jeu et plaine de loisirs
-  Renforcement du filtre végétal
-  Aménagement d'une promenade paysagère

#### PROGRAMMATION

-  Requalification et modernisation des équipements sportifs
-  Préservation du patrimoine
-  Localisation de la piscine d'entraînement olympique

#### ELEMENTS DE CONTEXTE

-  Périmètre de l'OAP
-  Limite communale
-  Bâti existant
-  Parcelle existant
-  Parc départemental Georges Valbon
-  Voie majeure
-  Accès